



## Succession testament non respecté

Par **testament1**, le **17/11/2015** à **11:51**

Bonjour, lors d'un testament effectué par une personne depuis décédée, mon père était légataire d'une maison ( avec 5 autres personnes) au 1/6. Mon père est décédé avant la personne qui a effectué ce testament. J'ai reçu au mois d'août un courrier m'indiquant que j'étais légataire à 1/12 ( puisque j'ai une soeur qui a reçu le même courrier). Là, je viens de recevoir un courrier m'indiquant que vu le décès de mon père, le testament concernant la maison devenait caduque et je ne devenais plus légataire de cette maison, et que le 1/6 ne revenait pas réparti aux 5 autres personnes mais à une personne de la famille. On peut dire que le testament n'est pas respecté . 2 courriers, 2 résultats opposés, venant de la part d'une étude notariale, cela paraît surprenant.

Par **catou13**, le **19/11/2015** à **08:27**

Bonjour,

Difficile de répondre à votre question sans avoir lu le Testament !!! Néanmoins il est clair qu'en cas de prédécès d'un légataire, sauf mention expresse du testateur, sa part n'est pas dévolue à ses héritiers ou aux autres légataires en vie au décès du disposant. Effectivement, dans le silence du Testament, cette part revient aux héritiers.